

Fonds Branche 23 Baloise Insurance

Règlement de gestion

Contenu

Introduction	3	Règles d'évaluation d'un fonds et	
Produits d'assurance concernés	3	détermination de la valeur d'une unité	13
Stratégie d'investissement	3	Bases techniques de la tarification	14
European Equity Fund		Procédure en cas de rachat	14
Global Opportunities Fund		Procédure en cas de transfert	14
Emerging Markets Fund		Procédure en cas de liquidation d'un fonds	14
Global Allocation Fund		Information	14
Investissement Fund		Conditions et modalités de modification	
Patrimoine Fund		du présent règlement	14
Sécurité Fund			
European Growth Fund			
Agressor Fund			
Activ Fund			
C-Quadrat Arts Balanced Fund			
Euro Cash Fund			
Defensive Portfolio Fund			
Growth Portfolio Fund			
Documentation			

Introduction

Dans le présent règlement de gestion sont expliqués les aspects de gestion des fonds Branche 23 liés aux produits d'assurance vie de Baloise Insurance énumérés ci-après. Nous offrons 13 fonds de placement dans ces produits. Lors de la composition de notre gamme, nous avons essayé de tenir compte des besoins et des profils de risque très divergents des investisseurs. Ainsi, il est possible d'investir dans des actions européennes, internationales ainsi que dans des actions de marchés émergents. À cela s'ajoute un large éventail d'obligations. En plus, notre offre est complétée de 6 fonds mixtes et de 1 fonds de liquidités. Tous ces fonds sont des fonds de placement internes qui sont gérés par le département Asset Management de Baloise Insurance. À cette fin, ils font surtout appel à l'expertise de plusieurs gestionnaires de fonds renommés en investissant dans des fonds dont les objectifs sont comparables à ceux des fonds internes.

Les catégories de risque indiquées ont été calculées sur la base des données disponibles en date du 01/08/2016.

Les résumés repris dans les documents "Informations clés pour l'investisseur" des fonds de placement externes ont été établis sur la base des informations disponibles en date du 01/09/2016. La date de la version disponible est mentionnée pour chaque fonds.

Produits d'assurance concernés

Le règlement de gestion s'applique aux produits d'assurance-vie suivants de Baloise Insurance:

- Invest
- Invest 23
- Save Plan
- Junior Plan
- EIP
- PLCI (uniquement pour l'investissement de la participation bénéficiaire)
- PLC sociale et INAMI (uniquement pour l'investissement de la participation bénéficiaire)

En ce qui concerne l'assurance EIP, il y a lieu d'entendre dans le présent règlement de gestion par "vous" l'assuré. Quant aux autres produits d'assurance-vie, il y a lieu d'entendre par "vous" le preneur d'assurance.

Stratégie d'investissement

Tout en tenant compte des Conditions Générales afférentes à chaque produit d'assurance-vie de notre offre, vous pouvez intégrer dans votre police un ou plusieurs de ces fonds. Vous pouvez faire votre choix sur la base du profil de risque spécifique de chaque fonds. Baloise Insurance ne garantit pas de rendement minimal et signale que ses fonds internes ne garantissent jamais un maintien ou une croissance du capital.

Ces fonds internes sont des fonds de capitalisation ouverts qui investissent tous, à leur tour, selon leur propre stratégie d'investissement.

Chaque fonds a une catégorie de risque de 1 à 7 qui reflète la volatilité du fonds en question.

La volatilité est une mesure permettant de refléter la sensibilité des fluctuations de cours par rapport au cours moyen. Ce dernier est calculé via la méthode de calcul de l'indicateur synthétique rendement-risque (SRRRI), comme l'oblige le "Comité des régulateurs des marchés européens des valeurs mobilières" (CESR). La catégorie 1 est la moins sensible et la catégorie 7 la plus sensible aux fluctuations.

European Equity Fund

Date de constitution: 01/06/2009

Catégorie de risque: 1 2 3 4 **5** 6 7

Ce fonds investit dans des actions européennes aux capitalisations boursières plus importantes des bourses européennes. Les investissements en actions libellées en devises faibles seront évités tant que possible. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds d'investissement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse à l'investisseur dynamique.

En date du 19/04/2016, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l'European Equity Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management

Nom du fonds: C+F Euro Equities

Code ISIN du fonds: BE6278334097

Résumé repris dans le document “Informations clés pour l’investisseur” du fonds C+F Euro Equities du 19/04/2016Objectifs et stratégie d’investissement

- C+F European Equity a pour objectif d’investir exclusivement en actions européennes cotées en bourse, représentant les plus importantes capitalisations boursières des bourses concernées. Par ailleurs, les devises faibles seront évitées dans la mesure du possible.
- Le fonds peut prêter jusqu’au maximum 10 % de son actif net dans la mesure où il s’agit des emprunts à court terme.
- Le fonds peut recourir à l’utilisation d’instruments financiers dérivés dans une mesure limitée. D’une part, cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs de placement (par exemple pour, dans le cadre de la stratégie d’investissement, augmenter ou diminuer l’exposition à un ou plusieurs segments du marché). D’autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).
- Recommandation: Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une période de 8 ans.

Global Opportunities Fund

Date de constitution: 01/06/2009

Catégorie de risque: 1 2 3 **4** 5 6 7

Ce fonds constitue un portefeuille mondial regroupant différents instruments financiers dans lequel une gestion active est assurée par une anticipation des opportunités de marché changeantes. Le fonds peut investir en actions, obligations, obligations convertibles, options, OTC, notes, instruments sur taux d’intérêt, fonds, trackers, liquidités et autres titres autorisés. Lors de l’optimisation de la gestion, les conditions de marché peuvent donner lieu à la conservation de positions de liquidités importantes. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d’investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s’adresse à l’investisseur neutre.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Global Opportunities Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management**Nom du fonds:** C+F Global Opportunities**Code ISIN du fonds:** BE6251900567**Résumé repris dans le document “Informations clés pour l’investisseur” du fonds C+F Global Opportunities du 07/04/2015**Objectifs et stratégie d’investissement

- C+F Global Opportunities a pour objectif d’investir dans le monde entier principalement en actions, obligations (peu importe la qualité et émis par tous types d’émetteurs), obligations convertibles (émis par tous types d’émetteurs) et parts d’autres organismes de placement collectif. La gestion du fonds sera active et vise à tirer profit des opportunités du marché. Dans ce cadre, il est possible, en fonction des conditions du marché, que le fonds conserve d’importantes liquidités. Tous les secteurs industriels sont admissibles.
- Le fonds peut recourir à l’utilisation d’instruments financiers dérivés dans une mesure limitée. D’une part, cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs de placement (par exemple pour, dans le cadre de la stratégie d’investissement, augmenter ou diminuer l’exposition à un ou plusieurs segments du marché). D’autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).
- Ce fonds n’est pas lié à un indice, mais le rendement est comparé avec un benchmark composé de 50 % MSCI World Index et 50 % JPMorgan Government Bonds Belgian.
- Recommandation: Ce fonds ne pourrait pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une période de 5 ans.

Emerging Markets Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Catégorie de risque: 1 2 3 4 5 **6** 7

Ce fonds investit au moins 70 % de ses actifs totaux en titres d'actions (par exemple des actions) d'entreprises qui sont établies ou principalement actives économiquement dans des marchés émergents. Il peut aussi être investi dans des titres d'actions d'entreprises établies ou principalement actives économiquement dans des marchés développés mais qui ont des activités d'entreprise considérables dans des marchés émergents. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse à l'investisseur dynamique.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l'Emerging Markets Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: BlackRock (Luxembourg) S.A.

Nom du fonds: BlackRock Emerging Markets Fund

Code ISIN du fonds: LU0171275786

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du BlackRock Emerging Markets Fund du 10/02/2015

Objectifs et stratégie d'investissement

- Le fonds vise à optimiser le rendement de votre investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds.
- Le fonds investit au moins 70 % du total de son actif en titres d'actions (par exemple des actions) d'entreprises qui sont établies ou principalement actives économiquement dans des marchés émergents. Il peut aussi être investi dans des titres d'actions d'entreprises établies ou principalement actives économiquement dans des marchés développés mais qui ont des activités d'entreprise considérables dans des marchés émergents.
- Le fonds peut investir indirectement dans les marchés émergents en investissant dans des certificats de dépôt américain (ADR) et des certificats de dépôt mondiaux (GDR), qui sont cotés et négociés sur des places boursières et des marchés réglementés en dehors des marchés émergents. Les ADR et les GDR sont des investissements émis par des institutions financières qui offrent une exposition aux titres d'actions sous-jacents.
- Le gestionnaire sélectionne les investissements du fonds à sa discrétion et, ce faisant, peut prendre en compte l'Indice MSCI Emerging Markets.
- La devise de référence du fonds est le dollar américain. Les actions sont achetées et vendues en euro. La devise de référence du fonds et de la catégorie d'actions peut être une devise différente.

Global Allocation Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Catégorie de risque: 1 2 3 4 **5** 6 7

Global Allocation Fund investit, dans des circonstances de marché normales partout dans le monde, au moins 70 % des actifs totaux en titres d'actions et en titres à taux d'intérêt fixe. Les titres à taux d'intérêt fixe comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire, émis par des Etats et des entreprises. Il peut également entretenir des dépôts et des liquidités. Le fonds vise à investir dans des entreprises sous-évaluées. Le risque du taux de change entre l'euro et le dollar US est couvert. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse à l'investisseur neutre.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Global Allocation Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: BlackRock (Luxembourg) S.A.

Nom du fonds: BlackRock Global Allocation Fund

Code ISIN du fonds: LU0212925753

Résumé repris dans le document “Informations clés pour l’investisseur” du BlackRock Global Allocation Fund du 20/07/2015**Objectifs et stratégie d’investissement**

- Le fonds vise à optimiser le rendement de votre investissement, en combinant croissance du capital et revenu des actifs du fonds.
- Le fonds investit à l’échelle mondiale au moins 70 % du total de son actif dans des titres d’actions (par exemple des actions) et des titres à taux fixe. Les titres à taux fixe comprennent les obligations et les instruments du marché monétaire (c.-à-d. des titres de créance à échéance à court terme). Il peut également détenir des dépôts et des liquidités.
- Sous réserve de ce qui précède, les catégories d’actifs et le niveau d’investissement du fonds dans ces catégories peuvent varier sans limite en fonction des conditions du marché. En les sélectionnant, le gestionnaire peut prendre en compte un indice de référence composite comprenant les indices suivants: S&P 500 (36 %), FTSE World (ex-US) (24 %), 5 Year US Treasury (24 %) et Citigroup Non-USD World Government Bond Index (16 %).
- Les titres à taux fixe peuvent être émis par des États, des organismes d’État, des sociétés et des entités supranationales (telles que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) et peuvent comprendre des titres avec qualité de crédit relativement faible ou non cotés.
- Le fonds peut également investir dans de petites sociétés qui ne sont pas encore très développées.
- Le fonds cherchera généralement à investir dans des titres de sociétés sous-évaluées (c.-à-d. dont le prix de marché ne reflète pas la valeur sous-jacente).
- À des fins de gestion du risque de change, le gestionnaire peut utiliser des techniques d’investissement (qui peuvent comprendre l’utilisation de produits dérivés), afin de protéger la valeur du fonds, en tout ou en partie, ou de permettre au fonds de tirer profit des variations des taux de change avec la devise de référence du fonds. Les produits dérivés sont des investissements dont le prix est basé sur un ou plusieurs actifs sous-jacents.
- Le gestionnaire peut utiliser des produits dérivés pour réduire le risque, réduire les coûts d’investissement et produire un revenu supplémentaire. Le fonds peut, via les produits dérivés, créer différents niveaux d’effet de levier (c.-à-d. que l’exposition du fonds au marché est supérieure à la valeur de ses actifs).
- La devise de référence du fonds est le dollar américain. Les actions sont libellées en euro.
- Les actions seront “couvertes” dans le but de les protéger contre les fluctuations du taux de change entre la devise dans laquelle elles sont libellées (EUR) et la devise de référence du fonds (USD).

Investissement Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Catégorie de risque: 1 2 3 4 **5** 6 7

Investissement Fund s’adresse à l’investisseur dynamique. Il investit au moins 60 % des actifs nets dans des actions internationales. La stratégie d’investissement n’a a priori pas de contrainte en matière de répartition sectorielle, géographique, de type ou de taille des valeurs. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds de placement ayant un objectif similaire.

Horizon d’investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s’adresse à l’investisseur dynamique.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l’Investissement Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Carmignac Gestion**Nom du fonds:** Carmignac Investissement**Code ISIN du fonds:** FR0010148981**Résumé repris dans le document “Informations clés pour l’investisseur” du fonds Carmignac Investissement du 19/03/2015**

Les caractéristiques essentielles de l’OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 5 ans grâce à une politique de gestion active et discrétionnaire.
- L’indicateur de référence est l’indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), converti en euros, calculé dividendes nets réinvestis.

- Le fonds est un fonds de classification “actions internationales”, investi sur les places financières du monde entier et dont les principaux moteurs de performance sont les suivants:
 - Les actions: le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60 % au moins de l’actif net aux actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus).
 - Les devises: le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. L’exposition nette en devises peut s’élever à 125 % de l’actif net.
 - Le fonds peut investir à titre accessoire dans des titres de créances négociables et dans des obligations.

Autres informations:

- La sensibilité globale du portefeuille de produits et instruments de taux est comprise entre -4 et +5. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d’intérêt.
- Les produits dérivés: le fonds peut utiliser, en vue d’exposer et/ou de couvrir le portefeuille, des instruments financiers à terme (actions, taux, devises) ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. La capacité d’amplification sur les marchés dérivés de taux et d’actions est limitée à une fois l’actif du fonds.
- Le fonds peut investir dans des parts ou actions d’OPCVM dans la limite de 10 % de l’actif net.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Patrimoine Fund

Date de constitution: 15/02/2011

Catégorie de risque: 1 2 3 **4** 5 6 7

Patrimoine Fund s’adresse à l’investisseur neutre. Le fonds investit dans des actions et obligations internationales sur les marchés financiers du monde entier. Il vise un rendement absolu et régulier via une gestion active sans contraintes préalables en matière de répartition géographique, ou de secteur d’investissement. Afin de limiter les risques de fluctuations de capital, 50 % au minimum des actifs sont investis de manière permanente dans des produits du type obligation ou marché monétaire. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds d’investissement ayant un objectif similaire. Horizon d’investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s’adresse à l’investisseur neutre.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Patrimoine Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Carmignac Gestion

Nom du fonds: Carmignac Patrimoine

Code ISIN du fonds: FR0010135103

Résumé repris dans le document “Informations clés pour l’investisseur” du fonds Carmignac Patrimoine du 19/03/2015

Les caractéristiques essentielles de l’OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur une durée supérieure à 3 ans.
- L’indicateur de référence est l’indice composite suivant: pour 50 % l’indice mondial MSCI AC WORLD NR (USD), converti en euros, calculé dividendes nets réinvestis et pour 50 % l’indice mondial obligataire Citigroup WGBI All Maturities, calculé coupons réinvestis. L’indicateur de référence est rééquilibré à chaque trimestre et converti en euros pour les parts libellées en euros et les parts couvertes et dans la valeur de référence pour les parts non couvertes. Le fonds est un fonds “diversifié” dont les moteurs de performance sont les suivantes:
 - Les actions: le fonds est exposé au maximum à 50 % de l’actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 25 % de l’actif net).
 - Les produits de taux: l’actif net du fonds est investi de 50 % à 100 % en produits obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et en produits monétaires. La notation moyenne des encours obligataires détenus par le fonds sera au moins “investment grade” suivant l’échelle d’évaluation d’au moins une des agences de notation décisives. Les produits de taux des pays émergents ne dépasseront pas 25 % de l’actif net.
 - Les devises: Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds.

Autres informations:

- La sensibilité du portefeuille est comprise entre -4 et +10. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt.
- Les produits dérivés: Le fonds peut investir dans des obligations convertibles de la zone euro, internationale et des pays émergents. Il peut utiliser, en vue d'exposer et/ou d'arbitrer et/ou de couvrir le portefeuille, des instruments financiers à terme (actions, taux, devises) ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. La capacité d'amplification sur les marchés dérivés de taux et d'actions est limitée à une fois l'actif du fonds.
- Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM dans la limite de 10 % de l'actif net.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Sécurité Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Catégorie de risque: 1 2 3 4 5 6 7

Le portefeuille du Sécurité Fund consiste principalement en obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire exprimés surtout en euros ainsi qu'en obligations avec un taux d'intérêt variable. La moyenne pondérée des classements des investissements en obligations obtient au moins un score "investment grade" (c.-à-d. un classement BBB/Baa3 selon les agences de notation). La part des obligations obtenant un score plus bas que "investment grade" est limitée à 10 % des actifs nets. La sensibilité du portefeuille est comprise entre -3 et +4.

Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds d'investissement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse à l'investisseur défensif.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Sécurité Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Carmignac Gestion**Nom du fonds:** Carmignac Sécurité**Code ISIN du fonds:** FR0010149120**Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du fonds Carmignac Sécurité du 19/03/2015**

Les caractéristiques essentielles de l'OPCVM sont les suivantes:

- Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence.
- L'indicateur de référence est l'indice Euro MTS 1-3 ans. Cet indice réplique la performance du marché des obligations d'État libellées en euros, coupons réinvestis, de maturité de 1 à 3 ans. Il regroupe les prix fournis par plus de 250 membres du marché. Ces titres comprennent les obligations d'État de l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne et incluent des titres quasi souverains.
- Le fonds est un fonds "obligations et autres titres de créances libellés en euros" dont le portefeuille est composé principalement d'obligations, de titres de créance et d'instruments du marché monétaire principalement libellés en euros ainsi que d'obligations à taux variable. La moyenne pondérée des notations des encours obligataires sera au moins "investment grade". La part des obligations émises par des émetteurs privés et souverains dont la notation est inférieure à "investment grade" est limitée à 10 % de l'actif net pour chaque catégorie d'émetteur. La sensibilité du portefeuille est comprise entre -3 et +4. La sensibilité est définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêt.

Autres informations:

- Le fonds pourra employer jusqu'à 20 % de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.
- À des fins de couverture, d'arbitrage et/ou d'exposition, le fonds peut investir dans des instruments financiers à terme, ferme et conditionnel, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, de la zone euro, sur les sous-jacents suivants: devise, taux et crédit dans la limite de 10 % de l'actif.
- Le fonds peut investir dans des parts ou actions d'OPCVM français et/ou étrangers, coordonnés et/ou non coordonnés dans la limite de 10 % de l'actif net.
- Du fait de l'exposition du fonds sur les marchés de taux de la zone euro, la durée recommandée de placement est de 2 ans.

European Growth Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Catégorie de risque: 1 2 3 4 5 **6** 7

European Growth Fund est le fonds de sélection d'actions par excellence. Le portefeuille est purement établi sur la base de la sélection des actions individuelles avec un haut potentiel, sans limitations d'investissement. Le fonds investit principalement dans des entreprises notées dans des bourses européennes. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds d'investissement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse à l'investisseur dynamique.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l'European Growth Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.

Nom du fonds: European Growth Fund

Code ISIN du fonds: LU0296857971

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du Fidelity Funds - European Growth Fund du 06/02/2015

Objectifs et stratégie d'investissement

- Vise à dégager une croissance du capital à long terme avec un bas niveau de revenu anticipé.
- Au moins 70 % des actifs sont investis en actions de sociétés cotées sur des bourses européennes.
- Peut investir en dehors des zones géographiques et sectorielles, des marchés et des catégories d'actifs principaux du fonds.
- Peut utiliser des dérivés pour réduire les risques ou les coûts pour générer du capital ou des revenus supplémentaires selon le profil de risque du fonds.
- Le fonds est entièrement libre de ses choix en termes d'investissements dans le cadre des objectifs et politiques d'investissement.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de vendre leurs actions du fonds dans les 5 ans.
- Un investissement dans ce fonds doit être considéré comme un placement à long terme.

Agressor Fund

Date de constitution: 25/11/2011

Catégorie de risque: 1 2 3 4 5 **6** 7

Agressor Fund s'adresse à l'investisseur très dynamique. Il vise un rendement à long terme en investissant surtout sur les marchés des actions européens par le biais d'une sélection d'actions et du trading. Le fonds investit surtout en small caps, mid caps et large caps de tous les secteurs, 60 % des actifs au minimum étant investis dans des actions européennes et 10 % au maximum dans des actions non européennes. Le fonds ne peut investir plus de 25 % dans des obligations et des instruments monétaires. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds d'investissement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse à l'investisseur dynamique.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l'Agressor Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Financière de l'Echiquier

Nom du fonds: Agressor

Code ISIN du fonds: FR0010321802

Résumé repris dans le document “Informations clés pour l’investisseur” du fonds Agressor du 16/01/2015

Les caractéristiques essentielles de l’OPCVM sont les suivantes:

- OPCVM de classification “Actions des pays de l’Union européenne”, Agressor est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l’exposition sur les marchés des actions européennes.
- L’indice CAC All Tradable est un indicateur représentatif de la gestion d’Agressor. Cet indice, utilisé uniquement à titre indicatif, représente l’évolution de l’ensemble des secteurs et des valeurs de la cote française libellées en euros. Il est calculé en euros et dividendes réinvestis.
- La gestion du fonds s’appuie sur une sélection rigoureuse de titres “stock picking” obtenue au travers de la mise en oeuvre d’un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit ainsi que sur des opérations de trading à court terme en fonction des opportunités de marché.
- Agressor est exposé à hauteur de 60 % au minimum en actions européennes et 10 % au maximum en actions non européennes. Le fonds est exposé sur des capitalisations de toute taille et de tout secteur.

Autres informations:

- L’OPCVM se réserve la possibilité d’investir à hauteur de 25 % au maximum en produits de taux. Les titres obligataires concernés sont des titres réputés “investment grade”, à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor’s ou équivalent.
- Les instruments financiers à terme, négociés ou non sur des marchés réglementés ou de gré à gré, peuvent être utilisés, à titre exceptionnel, pour:
 - couvrir le portefeuille contre le risque de change, et également contre le risque action lorsque le gérant anticipe une forte dégradation de la performance du marché;
 - exposer ponctuellement le portefeuille au risque action lors de mouvements de souscriptions importants. En aucun cas, le fonds n’entend mettre en oeuvre de stratégie de surexposition du portefeuille au risque action.
- Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Activ Fund

Date de constitution: 22/01/2013

Catégorie de risque: 1 2 3 4 **5** 6 7

Activ Fund investit dans un portefeuille réparti partout dans le monde d’obligations d’émetteurs principalement européens avec une haute solvabilité ainsi qu’en actions d’entreprises de pointe. Le fonds investit au maximum 40 % en actions (ce pourcentage peut provisoirement être dépassé en fonction de la situation du marché). Il vise donc surtout le rendement mais offre également la possibilité de réaliser une croissance de capital moyenne. Le fonds peut aussi maintenir des liquidités. Le fonds est libellé en euros mais les investissements seront effectués en francs suisses, sans couverture du risque de change. Horizon d’investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s’adresse à l’investisseur neutre.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l’Activ Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Baloise Asset Management Schweiz AG

Nom du fonds: BFI Activ (CHF)

Code ISIN du fonds: LU0127027448

Résumé repris dans le document “Informations clés pour l’investisseur” du fonds BFI Activ (CHF) du 27/01/2015Objectifs et stratégie d’investissement

- L’objectif d’investissement du fonds consiste à obtenir un revenu constant en francs suisses reflétant la situation des marchés financiers. Pour ce faire, il convient de veiller à assurer une répartition équilibrée des risques d’un point de vue géographique et sectoriel, à exercer une surveillance des devises de même qu’à maintenir un niveau de liquidité optimal.
- Le fonds investit dans un portefeuille diversifié, composé essentiellement d’obligations d’émetteurs européens ayant une excellente solvabilité ainsi que d’actions d’entreprises de premier ordre.
- Le portefeuille combine les opportunités de rendement élevé des actions et la rémunération constante des titres à revenu fixe. La part des actions dans le portefeuille ne peut pas dépasser 40 % (cette limite peut être temporairement dépassée selon la situation du marché).
- Les investissements sont effectués en CHF et, jusqu’à environ 30 % de la valeur des actifs, en devises étrangères.
- Le fonds peut investir plus de 10 % de ses actifs dans d’autres fonds.

C-Quadrat Arts Balanced Fund

Date de constitution: 01/10/2016

Catégorie de risque: 1 2 3 **4** 5 6 7

Ce fonds investit en tant que fonds de fonds, dans le monde entier dans les fonds de placement offrant les meilleures perspectives de rendement, et ce en suivant les tendances sur le marché financier. Les investissements sont réalisés jusqu'à 60 % dans des fonds en actions ainsi qu'avant tout dans des fonds en obligations et du marché monétaire. Lorsqu'un changement de tendance s'est établi, les investissements sont transférés vers d'autres fonds (réduction possible de la part de fonds en actions jusqu'à 0 %). Cette démarche a pour objectif de limiter les pertes.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse à l'investisseur neutre.

En date du 01/10/2016, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de C-Quadrat Arts Balanced Fund sont investis dans le fonds:

Gestionnaire du fonds: Baloise Asset Management Schweiz AG

Nom du fonds: BFI C-Quadrat Arts Balanced (EUR)

Code ISIN du fonds: LU0740981344

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" du fonds BFI C-Quadrat Arts Balanced (EUR) du 01/10/2016

Objectifs et stratégie d'investissement

- Le but de l'investissement du fonds consiste à obtenir un rendement en euros positif sur le long terme, avec le capital investi sur les marchés d'actions et d'obligations nationaux et internationaux.
- Le fonds investit dans des fonds obligataires, dans des fonds monétaires et dans des fonds comparables à des fonds monétaires, de même que dans des fonds indiciaires d'obligations et de marchés monétaires. En fonction de l'évolution de marché, le fonds peut investir tous ses actifs dans les catégories susmentionnées.
- Jusqu'à 60 % des actifs peuvent être investis dans des actions, des fonds d'action, des fonds mixtes et dans des fonds qui suivent d'autres marchés que les marchés obligataires et monétaires. Le fonds peut obtenir ce pourcentage en investissant au maximum 18 % de son actif net dans des actions ou dans des titres comparables.
- Les investissements peuvent être effectués dans une autre monnaie que la monnaie de référence.
- Le fonds peut couvrir son portefeuille, au moyen des produits dérivés.
- Ce fonds est un fonds de fonds dans lequel il est investi selon les tendances et à l'aide d'un modèle mathématique.
- Recommandation: le fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 7 ans.

Euro Cash Fund

Date de constitution: 14/07/2009

Catégorie de risque: **1** 2 3 4 5 6 7

Euro Cash Fund s'adresse à l'investisseur prudent au profil de risque bas. Il investit principalement dans des instruments de trésorerie libellés en euros dont la durée est de moins d'un an et dans des liquidités. La gestion tend vers un produit qui se rapproche étroitement de celui du marché monétaire.

Horizon d'investissement: au maximum 5 ans.

Le fonds s'adresse à l'investisseur défensif.

En date du 01/08/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs de l'Euro Cash Fund sont investis dans le fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management

Nom du fonds: C+F Euro Cash

Code ISIN du fonds: BE6251898548

Résumé repris dans le document “Informations clés pour l’investisseur” du fonds C+F Euro Cash du 07/04/2015Objectifs et stratégie d’investissement

- Le fonds, un fonds monétaire, investit principalement en instruments de trésorerie à court terme, exprimés en euros et ayant une sensibilité inférieure à un an, et en liquidités. Dans sa politique d’investissement, le fonds s’engage formellement d’une part à rechercher un rendement conforme à celui du marché des capitaux et d’autre part, à investir la plus grande part de ses moyens financiers en des instruments de trésorerie.
- Conformément au principe de diversification du risque, le fonds peut investir jusqu’à 100 % de ses actifs en liquidités, effets et titres de créance à court terme.
- Le fonds investira 10 % au maximum de ses propres actifs en parts d’autres organismes de placement collectif.
- Recommandation: Ce fonds convient le mieux aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une période de 5 ans.

Defensive Portfolio Fund

Date de constitution: 23/09/2015

Catégorie de risque: 1 2 **3** 4 5 6 7

Le Defensive Portfolio Fund s’adresse à l’investisseur prudent. Ce fonds investit dans le monde entier et ce principalement dans des parts d’organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et d’organismes de placements collectifs alternatifs (OPCA). Une telle répartition des placements dans plusieurs OPCVM et OPCA permet une large dispersion des risques. Ensuite, le fonds peut investir dans le monde entier dans des actions et obligations. Le fonds est géré activement. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds d’investissement ayant un objectif similaire.

Horizon d’investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s’adresse à l’investisseur défensif à neutre.

Le Defensive Portfolio Fund est proposé uniquement dans le produit EIP et ne peut pas par conséquent être choisi dans d’autres produits.

En date du 23/09/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Defensive Portfolio Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management**Nom du fonds:** Van Lanschot Bevek - Defensive Portfolio A-Capitalisation**Code ISIN du fonds:** BE6272000777**Résumé repris dans le document “Informations clés pour l’investisseur” de Van Lanschot Bevek Defensive Portfolio A-Capitalisation**Objectifs et stratégie d’investissement:

- Le fonds se fixe pour objectif de proposer aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux au moyen d’une gestion active du portefeuille.
- Van Lanschot Bevek Defensive Portfolio A-Capitalisations investira principalement dans des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et dans des organismes de placements collectifs alternatifs (OPCA). Au moins 15 % et un maximum de 50 % du portefeuille sera investi dans des actions (de façon directe ou indirecte), de l’immobilier coté en bourse ou des investissements indirects en matières premières et métaux précieux en utilisant d’autres OPCVM ou OPCA (à la condition que ces investissements remplissent les conditions de la législation belge).
- Le fonds peut recourir à l’utilisation d’instruments financiers dérivés dans une mesure limitée. D’une part, cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs de placement (par exemple pour, dans le cadre de la stratégie d’investissement, augmenter ou diminuer l’exposition à un ou plusieurs segments du marché). D’autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché déterminée (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).
- Les actionnaires du fonds ne bénéficient d’aucune garantie de capital.
- Ce fonds n’est pas lié à un indice mais le rendement est comparé à la catégorie 75 % de Barclays EurAgg TR et 25 % FTSE Wld TR.
- Recommandation: Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Growth Portfolio Fund

Date de constitution: 23/09/2015

Catégorie de risque: 1 2 3 4 **5** 6 7

Le Growth Portfolio Fund s'adresse principalement à l'investisseur (très) dynamique qui cherche à accroître sa fortune et ose prendre les risques nécessaires à cette fin. Ce fonds investit dans le monde entier et ce principalement dans des parts d'organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et d'organismes de placements collectifs alternatifs (OPCA). Ensuite, le fonds peut investir dans le monde entier dans des actions et obligations. Le fonds est géré activement. Pour atteindre son objectif, le fonds peut investir dans un ou plusieurs fonds d'investissement ayant un objectif similaire.

Horizon d'investissement: au minimum 8 ans.

Le fonds s'adresse aux investisseurs dynamiques qui sont prêts à long terme à prendre beaucoup plus de risques pour obtenir du rendement.

Le Growth Portfolio Fund est proposé uniquement dans le produit EIP et ne peut pas par conséquent être choisi dans d'autres produits.

En date du 23/09/2015, le fonds de placement externe suivant répond à cet objectif et par conséquent, tous les actifs du Growth Portfolio Fund sont investis dans ce fonds:

Gestionnaire du fonds: Capfi Delen Asset Management

Nom du fonds: Van Lanschot Bevek - Growth Portfolio A-Capitalisation

Code ISIN du fonds: BE6276503214

Résumé repris dans le document "Informations clés pour l'investisseur" de Van Lanschot Bevek Growth Portfolio A-Capitalisation

Objectifs et stratégie d'investissement:

- Van Lanschot Bevek Growth Portfolio A-Capitalisations a pour objectif d'investir principalement dans des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) et dans des organismes de placements collectifs alternatifs (OPCA). Au moins 45 % et un maximum de 100 % du portefeuille sera investi dans des actions (de façon directe ou indirecte), de l'immobilier coté en bourse ou des investissements indirects en matières premières et métaux précieux en utilisant d'autres OPCVM ou OPCA (à la condition que ces investissements remplissent les conditions de la législation belge).
- Le fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans une mesure limitée. D'une part, cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs de placement (par exemple pour, dans le cadre de la stratégie d'investissement, augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments du marché). D'autre part, les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché déterminée (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).
- Les actionnaires du fonds ne bénéficient d'aucune garantie de capital.
- Ce fonds n'est pas lié à un indice mais le rendement est comparé à la catégorie 25 % de Barclays EurAgg TR et 75 % FTSE Wld TR.
- Recommandation: Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

Documentation

La version complète des "Informations clés pour l'investisseur", le Prospectus et les rapports périodiques des différents fonds sous-jacents sont disponibles au siège de Baloise Insurance.

Règles d'évaluation d'un fonds et détermination de la valeur d'une unité

Quelle que soit l'unité monétaire du fonds sous-jacent, l'euro est l'unité monétaire dans laquelle chaque fonds interne et la valeur des unités qui y figurent sont exprimés.

La valeur d'un fonds est déterminée sur la base du cours des actifs sous-jacents qui composent le fonds. La valeur est diminuée des frais de gestion, de la taxe d'abonnement annuelle sur les réserves d'assurance des fonds de la Branche 23, des frais de transaction, des frais de conservation et d'autres frais réalisés pour évaluer, acquérir et vendre des actifs.

Chaque fonds est individualisé dans nos comptes et divisé en unités. Au sein d'un même fonds, les unités ont toujours une valeur égale.

De nouvelles unités sont créées dans un fonds pour autant que des actifs soient simultanément ajoutés à ce fonds consécutivement à un paiement de prime ou un transfert interne dans un contrat. Sauf retenue de suppléments de gestion, taxes, impôts et autres charges ou emploi, aucun actif n'est retiré du fonds sans levée simultanée du nombre d'unités correspondantes. La valeur par unité est donc obtenue à tout moment par division de la valeur du fonds par le nombre total d'unités.

Si des dividendes sont distribués ou des versements en espèces ou en titres effectués par le fonds externe, ceux-ci seront réinvestis dans le fonds externe sans création de nouvelles unités.

Les unités ne sont ni négociables ni directement cessibles à des tiers. Les actifs de chaque fonds restent la propriété de Baloise Insurance, qui les gère dans votre intérêt.

Si Baloise Insurance le juge nécessaire, les unités de chaque fonds peuvent être consolidées ou subdivisées.

La détermination de la valeur d'inventaire des fonds s'effectue chaque semaine. En cas de dérogation à ce principe pour un fonds, nous mentionnons la fréquence précise à laquelle la valeur d'une unité est calculée dans les dispositions spécifiques du fonds en question.

Les valeurs d'inventaire hebdomadaires de nos fonds de placement sont publiées quotidiennement sur notre site internet www.baloise.be.

En cas d'entrée, de rachat, de versement à l'échéance finale, de versement lors du décès et de transfert, la valeur précise, par unité, de chaque fonds est déterminée en fonction du jour de valorisation:

- À la condition que nous disposions de toute la documentation et de toutes les informations que nous avons demandées, un versement sera traité à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit la date de réception de la prime sur notre compte bancaire.
- Un rachat est traité à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit la date de réception de la demande de rachat complétée.
- Un versement à l'échéance finale est traité à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit l'échéance finale.
- Un versement en cas de décès est traité à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit la date à laquelle le décès a été signalé à la compagnie. Cette valeur d'inventaire est toutefois limitée à la valeur d'inventaire à la date de valorisation qui suit directement le premier jour ouvrable après la date du décès.
- En cas de transfert, les unités sont vendues et achetées à la valeur d'inventaire du premier jour de valorisation qui tombe après le premier jour ouvrable qui suit la date de réception de la demande de transfert.

La détermination de la valeur d'inventaire peut être suspendue:

- a) lorsqu'une bourse ou un marché sur lequel une part considérable des actifs du fonds de placement est cotée ou négociée ou un marché des changes important sur lequel les devises dans lesquelles la valeur des actifs nets est exprimée sont cotées ou négociées est fermé pour une raison autre qu'un congé légal ou lorsque les transactions y ont été suspendues ou sont soumises à des restrictions;
- b) lorsque la situation est tellement grave que Baloise Insurance ne peut pas estimer correctement les avoirs et/ou engagements, ne peut pas en disposer normalement ou ne peut pas le faire sans nuire gravement à vos intérêts ou à ceux des bénéficiaires du fonds de placement;
- c) lorsque Baloise Insurance n'est pas en mesure de transférer des fonds ou de réaliser des transactions à un prix ou un cours normal ou lorsque des restrictions ont été imposées aux marchés des changes ou aux marchés financiers;
- d) en cas de retrait substantiel du fonds qui s'élève à plus de 80 % de la valeur du fonds ou est supérieur à 1.250.000 EUR. Ce montant est indexé en fonction de l'indice santé des prix à la consommation conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2003 relatif à l'activité d'assurance sur la vie (base 1988 = 100).

Pendant une telle période de suspension, les versements et retenues sont également suspendus, et les rachats et transferts ne peuvent pas non plus avoir lieu dans les périodes de suspension. Vous pouvez exiger le remboursement des primes versées pendant ces périodes, diminuées des montants qui ont été utilisés pour couvrir le risque.

Bases techniques de la tarification

Un pourcentage de chaque paiement de prime est prélevé comme frais d'entrée. Ce pourcentage est mentionné dans les Conditions Particulières de la police ou dans la Convention de pension pour les assurances EIP.

Aucun supplément de gestion n'est demandé pour l'Euro Cash Fund. Pour les autres fonds, le supplément de gestion s'élève à 1 % par an. Chaque fois que la valeur d'inventaire d'un fonds est calculée, l'indemnité de gestion est imputée au pro rata et déduite des actifs du fonds en question.

L'indemnité de rachat et l'indemnité de transfert sont traitées aux 2 paragraphes suivants.

Procédure en cas de rachat

Les modalités de rachat total ou partiel d'un ou plusieurs fonds de la Branche 23 et l'indemnité de rachat dépendent du produit d'assurance dans lequel le fonds a été repris et sont décrites dans les Conditions Générales de ce produit-là.

Procédure en cas de transfert

Les modalités de transfert total ou partiel entre différents fonds de la Branche 23 et, dans le cas de produits d'assurance dans lesquels figurent également des comptes d'assurance de la Branche 21, entre comptes d'assurance de la Branche 21 et fonds de la Branche 23, ainsi que l'indemnité de transfert dépendent du produit d'assurance dans lequel le fonds a été repris et sont décrites dans les Conditions Générales de ce produit-là.

Procédure en cas de liquidation d'un fonds

Un fonds peut être clôturé, liquidé ou fusionner avec un autre fonds s'il apparaît que Baloise Insurance se trouve dans l'impossibilité de respecter les règles de placement mentionnées dans le Règlement de gestion. Baloise Insurance se réserve à tout moment le droit de liquider un fonds pour des raisons financières, prudentielles, économiques ou stratégiques.

La décision de liquider ou fusionner un ou plusieurs fonds de la branche 23 est prise par le Comité de direction.

La suite du traitement d'une telle liquidation est décrite dans les Conditions Générales du produit en question.

Information

Un rapport annuel et semestriel est publié pour chaque fonds, avec mention de la situation patrimoniale. Ce rapport est disponible au siège de Baloise Insurance à Anvers. Sur simple demande, il est fourni gratuitement aux participants au fonds.

Conditions et modalités de modification du présent règlement

Les conditions et modalités du présent règlement de gestion peuvent être adaptées en tout temps au sein de Baloise Insurance par le Comité de direction, qui recevra toutes les propositions à ce propos du Comité de placement. Ces adaptations sont d'application à partir de la date où le règlement de gestion modifié peut être consulté sur notre site internet www.baloise.be. En concertation avec le Comité de placement, le Comité de direction peut remplacer le ou les fonds externes dans lesquels les actifs d'un fonds de la Branche 23 ont été placés par d'autres fonds qui ont une politique de placement qui correspond à celle des fonds de placement internes.

Le Comité de placement est constitué du service Asset Management de Baloise Insurance. Il s'occupe de la gestion financière quotidienne des fonds de la Branche 23.

Ce document contient des informations détaillées qui font partie intégrante de notre Notice financière. Il doit donc toujours être lu en parallèle avec les informations légales de nos Notices financières Save Plan, Invest, Invest 23 et Junior Plan, qui sont gratuitement disponibles sur notre site web www.baloise.be.